

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 014-117/11/BC

**■ Approbation d'une convention pour la participation de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole au salon de l'immobilier d'entreprise, à Paris
DDEAI 11/5969/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011**

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours sur les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

La dixième édition du SIMI, salon de l'immobilier d'entreprise, qui se déroulera à Paris, au Palais des Congrès, du 30 novembre au 2 décembre 2011 est une excellente occasion pour atteindre ces objectifs.

Ce salon est un rendez-vous incontournable des acteurs de l'immobilier tertiaire, qui permet d'entretenir nos contacts, mais également d'en nouer de nouveaux en vue d'opérations futures et enfin, d'analyser le marché pour les projets à venir. La montée en puissance de ce salon est tout à fait significative de la vitalité de ce secteur, confirmée par l'intérêt des visiteurs et la présence d'exposants toujours plus nombreux.

Ainsi, en 2010, le salon a accueilli plus de 18 000 visiteurs (+3%/2009) et près de 400 exposants sur 14 000 m2 et a été pour la Communauté urbaine l'occasion de mettre en avant, entre autres projets, notamment Euroméditerranée, le Parc des Florides à Marignane par le biais d'un événementiel dédié qui a rencontré un franc succès.

De plus, devant le succès remporté par le salon, les organisateurs prévoient pour 2011 une zone d'exposition supplémentaire au 3^{ème} niveau du Palais des Congrès.

Dans un souci de lisibilité de l'offre foncière et immobilière, ainsi que dans une volonté de rationalisation des moyens humains et financiers, l'Etablissement Public Euroméditerranée participera avec la Communauté urbaine à ce salon par un apport financier en complément de celui de Marseille Provence Métropole. L'EPAEM prendra en charge l'aménagement du stand, ainsi que le coût de sa co-inscription sur ce stand commun, la Communauté urbaine prenant, quant à elle, en charge, la location du stand.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le SIMI est le rendez-vous annuel des acteurs français de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre Marseille Provence Métropole et l'Etablissement Public Euroméditerranée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI